

# CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE ARRÊTÉ

#### Arrêté N° CC-ARR-2020-021

26 juin 2020

OBJET: ARRETE Tarifs périscolaires année 2020-2021

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-021 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

## Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-présidents en date du 22 juin 2020 ;

#### ARRÊTE:

#### Article 1:

Pour l'année 2020-2021, les tarifs du périscolaire sont les suivants :

#### CANTINE

TARIF
3.75 € /Prix au repas
5.00 € /Prix au repas
1.60 €

- 1. Inscription via le site : https://CCCSN14.lesparents-services.com (à faire la veille avant 10 h)
- 2. Inscription le jour même du besoin ponctuel contacter le service périscolaire
- 3. Facturation temps de surveillance de la pause méridienne : surveillance prise d'un repas dans le cadre d'un PAI (fournir le justificatif du médecin) et ou surveillance prise d'un repas dans le cas de cause de force majeure.

#### GARDERIE

### Tarifs au forfait :

Au forfait		TARIF	
4 jours/semaine (soit 36 semaines à l'année)	Matin	6.15€	
	Soir	10.75€	
	Journée	16.00€	

# <u>Tarifs à la séance :</u>

SERVICES	CRENEAUX DE PRESENCE	TARIFS	
A la séance	Matin	2.00€	
	Soir	3.00€	
	Journée	5.00€	

Frais d'adhésion (y compris le tarif occasionnel) : 15.00€ / famille Retardataires (au-delà de 18h45) : 5.00 € par quart d'heure

Occasionnel: 5.00 €

### Article 2:

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 26 juin 2020
- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 26 juin 2020
- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies
- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Pour extrait certifié conforme le Président, M. Paul CHANDELIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200626-021ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020